CÉGEP ÉDOUARD MONTPETIT

COMMISSION DES ÉTUDES
18-19 CÉ-230

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du cégep Édouard-Montpetit tenue le 5 mars 2019 à 13 h 30, à la salle B-105a du campus de Longueuil.

Sont présents :

Sébastien Bage, coordonnateur du programme Arts, lettres et communications (à titre d'observateur)
France Bélanger, coordonnatrice du programme Techniques de denturologie
Rachel Belzile, directrice adjointe des études – Service des programmes
Vanessa Blais, vice-présidente aux affaires pédagogiques – Syndicat des professeures et professeurs du CEM
Julie Boudreau, coordonnatrice du programme Soins infirmiers
Nicolas Chalifour, enseignant du Département de littérature et de français
Nancy Chaput, conseillère pédagogique au Service des programmes
Martin Choquette, coordonnateur du Département d'éducation physique
Vincent Grondin, coordonnateur du Département de philosophie
Annie Houle, directrice adjointe des études – Service de l'organisation scolaire
Nicholas Laurin, coordonnateur du Département d'avionique
Sylvain Légaré, coordonnateur du programme Techniques d'orthèses visuelles
Lise Maisonneuve, directrice adjointe des études – Service des programmes
Louis-Philippe Ménard, secrétaire de la CÉ et coordonnateur du programme Sciences de la nature
Josée Mercier, présidente de la CÉ et directrice des études
Christiane Mignault, coordonnatrice du programme Sciences humaines (à titre d'observatrice)
Brigitte Pelletier, technicienne en administration – Service de l'organisation scolaire
Dominic Proulx, coordonnateur du Département d'informatique
Emmanuelle Roy, directrice adjointe des études – Service des programmes
Julie Tougas-Ouellette, conseillère d'orientation
Maxime Vallée-Girard, étudiant en Sciences humaines – profil monde

Est absente :

Alexanne Léveillé, étudiante en Techniques d'orthèses visuelles, profil optique-optométrie

Sont invités :

Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit
Marie-Pier Lépine, secrétaire générale

La présidente, M^me^ Josée Mercier, préside l'assemblée. M^me^ Jacinthe Noreau agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 31.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Josée Mercier présente les deux membres observateurs, M. Sébastien Bage et Mme Christiane Mignault, en remplacement de M. Patrice Clouthier et Mme Ann Edwards. Leurs candidatures seront adoptées à l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM) du 6 mars prochain.

Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2019
   2.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2019
   2.2. Suites au procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2019
3. Renouvellement de mandat du directeur général : présentation du processus par M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration
4. Nouveau programme d'AEC *Contrôle de la qualité en aéronautique*
   4.1. Recommandations du Comité d'étude des programmes (CEP)
   4.2. Avis au conseil d'administration
5. Adoption du nouveau cours complémentaire : *Le sexe, du singe à l'humain moderne : Perspectives évolutives et culturelles de la sexualité humaine*
6. Révision du *Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes* : présentation et dépôt au Comité des orientations pédagogiques (COP)
7. Nouveau gabarit pour le bilan des plaintes étudiantes
8. Dépôt du calendrier scolaire révisé en date du 13 février 2019
9. Information
   9.1. Modifications au plan de travail de la Commission des études 2018-2019
10. Levée de l'assemblée

Mme Julie Boudreau, appuyée par Mme Brigitte Pelletier, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2019

2.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2019

Mme Brigitte Pelletier, appuyée par M. Nicholas Laurin, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 5 février 2019 tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2. Suites au procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2019

- **Page 3, point 3 Nomination d'un nouveau membre (étudiant de l'ÉNA)** : Il est annoncé que M. Cossec n'est plus en mesure de siéger à la Commission des études, comme membre étudiant de l'ÉNA, puisque son horaire de stage ne le permet plus.
- **Page 3, point 4 Rapport d'autoévaluation du programme Techniques de denturologie** : Il est confirmé que le rapport d'autoévaluation du programme de Techniques de denturologie sera présenté au conseil d'administration du 27 mars prochain.
- **Page 5, point 7.1 Volet 2 du concours pour les affiches sur l'intégrité intellectuelle** : Le lancement du deuxième volet du concours sur l'intégrité intellectuelle se fera dans les prochains jours.
- **Page 6, point 7.3 Projet Moebius :** Il est annoncé qu'une visite de l'espace Moebius aura lieu durant la Journée pédagogique du 12 mars 2019.

3. Renouvellement de mandat du directeur général : présentation du processus par M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration

M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, et Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, se joignent à l'assemblée. Il est annoncé que le mandat de M. Sylvain Lambert, débuté en 2015, doit être renouvelé au plus tard le 2 octobre 2019, selon l'échéancier prévu dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

Il est expliqué qu'à la demande du Syndicat des professeures et professeurs, l'échéancier du processus de renouvellement adopté au conseil d'administration du 20 février 2019 a été modifié. Les nouvelles dates sont présentées :

- Dépôt des avis des instances du Cégep : 10 mai 2019 (au lieu du 12 avril);
- Dépôt de l'avis de la Commission des études et assemblée extraordinaire : 20 mai 2019 (au lieu du 23 avril);
- Adoption du renouvellement de mandat au CA : 21 mai 2019 (date inchangée).

Les membres de l'assemblée questionnent ce nouvel échéancier, puisque malgré l'ajout de quatre semaines pour le dépôt des avis, cela ne semble pas assez de temps pour consulter adéquatement la communauté collégiale.

Le président du CA concède que selon les règles en vigueur, une adoption en septembre pourrait se faire. Toutefois, il ne semble pas pertinent de déplacer le délai à cette période de l'année, d'autant plus que le début de l'année scolaire n'est pas une période propice à une telle consultation. De plus, il est spécifié par la présidente de l'assemblée que pour une raison de bienveillance, il est suggéré de finaliser le processus avant la période estivale.

Toutes les parties s'entendent sur l'aspect de prendre le temps nécessaire pour procéder à cette consultation, tel que cela a été fait pour le renouvellement de mandat de la directrice des études. Il est reconnu que le délai est le même dans les deux cas, soit un délai de trois mois entre l'annonce des consultations et le dépôt des avis. Toutefois, il est spécifié que malgré la diffusion des procès-verbaux des conseils d'administration, il aurait été préférable d'informer les instances syndicales et les coordinations départementales dès le début de la session pour mieux planifier cette consultation.

Un autre aspect est questionné, soit le délai d'une seule journée entre le dépôt de l'avis de la CÉ et la rencontre du CA extraordinaire. Il est précisé que les avis des autres instances seront déposés au Comité d'évaluation du mandat du directeur général, alors que celui de la CÉ sera envoyé directement aux membres du CA.

Quant à l'aspect des consultations, il est expliqué qu'une dizaine d'instances sont interpellées, dont les associations étudiantes et celle des cadres, les syndicats, le comité de direction, la Fondation et le CTA. Une annonce sera faite également sur le portail Omnivox pour ceux et celles qui désireront envoyer un avis à titre individuel.

À la fin des discussions, il est convenu de conserver l'échéancier proposé en début de rencontre :

- Dépôt des avis des instances du Cégep : 10 mai 2019;
- Dépôt de l'avis de la Commission des études et assemblée extraordinaire : 20 mai 2019;
- Adoption du renouvellement de mandat au CA : 21 mai 2019.

Toutefois, les instances syndicales vont consulter pour entériner le délai du 10 mai pour le dépôt des avis au Comité d'évaluation du mandat du directeur général.

Il est confirmé que la lettre adressée à la Commission des études, incluant la résolution de 2015 ainsi que la description du mandat actuel du DG, sera déposée sur le site de la CÉ.

4. Nouveau programme d'AEC *Contrôle de la qualité en aéronautique*

4.1. Recommandation du Comité d'étude des programmes (CEP)

M. Louis-Philippe Ménard confirme que le Comité d'étude des programmes (CEP) s'est réuni le 19 février 2019, avec la participation de plusieurs invités, dont un coordonnateur du département de philosophie, la directrice de la formation continue, le directeur des ressources humaines et un représentant du syndicat des professeurs et professeures. Il est expliqué que cette rencontre a permis d'éclaircir certains aspects soulevés lors de la Commission des études du 5 février dernier, notamment sur les inquiétudes quant aux transferts entre les programmes de DEC vers les programmes d'AEC de mêmes souches, l'aspect de l'absence de la formation générale dans les programmes d'AEC ainsi que le recrutement des chargés de cours.

Lors de cette rencontre, les explications émises par les divers intervenants ont permis aux membres du CEP de comprendre les efforts déployés pour répondre aux enjeux soulevés par l'assemblée. Tel que décrit dans l'avis déposé, il est recommandé que des barrières dissuasives soient instaurées pour toute autre AEC pour laquelle il existe un conflit potentiel avec un programme menant à un DEC dispensé au Cégep, comme cela a été fait pour la présente AEC. De plus, le CEP tient à souligner la valeur du projet-pilote conçu dans le cadre de cette nouvelle AEC afin de soutenir les étudiantes et étudiants sur le plan de la maîtrise de la langue. Le comité estime que les étudiantes et étudiants inscrits aux autres AEC dispensées à l'ÉNA pourraient aussi tirer profit d'une telle mesure d'accompagnement. En ce qui a trait à l'aspect du recrutement des chargés de cours, il a été expliqué que plusieurs démarches étaient déjà entamées, notamment la formation d'un comité. Ainsi, à la fin de cette rencontre, il a été recommandé par le CEP d'émettre à la Commission des études un avis favorable pour l'adoption de l'AEC Contrôle de la qualité en aéronautique.

Mme Julie Boudreau, appuyée par M. Maxime Vallée Girard, propose à l'assemblée d'adopter l'avis favorable du Comité d'étude des programmes (CEP) pour l'adoption de la nouvelle AEC *Contrôle de la qualité en aéronautique.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2. Avis au conseil d'administration

Les membres de l'assemblée se prononcent sur la recommandation à émettre au conseil d'administration.

Mme France Bélanger, appuyée par Mme Nancy Chaput, propose de recommander au conseil d'administration l'adoption de la nouvelle AEC *Contrôle de la qualité en aéronautique*, telle que présentée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

En raison du dépôt de l'extrait de procès-verbal au conseil d'administration du 27 mars prochain :

M. Dominic Proulx, appuyé par Mme Vanessa Blais, propose à l'assemblée d'adopter séance tenante l'extrait de procès-verbal comportant la résolution susmentionnée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Une discussion s'ensuit sur les besoins de réfléchir à des solutions sur les enjeux pédagogiques des programmes d'AEC, notamment sur les enjeux concernant les chargés de cours, le taux de placement, la place de la formation générale et les barrières AEC-DEC, puisque ces mêmes irritants émergent à chaque adoption d'une nouvelle AEC.

La présidente de l'assemblée annonce que le dossier sur les programmes d'AEC sera inscrit au plan de travail de la Commission des études pour l'année 2019-2020. De plus, elle précise que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a déjà établi des balises pour l'élaboration des programmes d'AEC, ce qui pourra être analysé durant les travaux de ce dossier.

M. Vincent Grondin, appuyé par M. Sylvain Légaré, propose à l'assemblée de mandater le Comité d'étude des programmes élargi, c'est-à-dire en collaboration avec des invités de la Direction des ressources humaines et du

Syndicat des professeurs et professeures, à procéder à une réflexion sur les enjeux récurrents en lien avec les AEC, et ce, afin de déposer des recommandations à la Commission des études.

Il est annoncé que le comité des programmes de l'ÉNA a fait une demande de rencontre d'un CRT spécial pour discuter de l'aspect des chargés de cours dans les programmes d'AEC.

5. Adoption du nouveau cours complémentaire : *Le sexe, du singe à l'humain moderne : Perspectives évolutives et culturelles de la sexualité humaine*

Mme Josée Mercier remet en contexte le dépôt du nouveau formulaire pour le cours complémentaire *Le sexe, du singe à l'humain moderne : Perspectives évolutives et culturelles de la sexualité humaine*. En effet, puisque le document déposé à la Commission des études du 5 février 2019 comportait certaines irrégularités, il avait été demandé de déposer un formulaire révisé.

Les membres de l'assemblée approuvent cette version du formulaire et confirment leur adhésion pour ce nouveau cours complémentaire qui sera offert exclusivement à l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA).

M. Nicolas Chalifour, appuyé par Mme Brigitte Pelletier, propose à l'assemblée d'adopter le nouveau cours complémentaire *Le sexe, du singe à l'humain moderne : Perspectives évolutives et culturelles de la sexualité humaine*, pour une ouverture à la session d'hiver 2020, et ce, exclusivement à l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Révision du *Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes* : présentation et dépôt au Comité des orientations pédagogiques (COP)

Mme Josée Mercier présente les étapes d'élaboration du *Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes*, de la création du comité CÉ-DÉ-DAEC en 2016, à la modification en 2017 vers le Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire (CREPS). En 2017-2018, le CREPS a été mandaté pour travailler sur le plan de réussite inclus dans le plan stratégique 2018-2023. C'est à partir de ces réflexions qu'il a été décidé d'aborder le dossier de la réussite scolaire de façon concertée.

Ainsi, les travaux sur le *Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes* ont été inscrits au plan de travail du CREPS en 2018-2019. Au début de la session d'hiver 2019, le dévoilement du projet de ce cadre a été effectué dans le contexte de l'invitation aux Matinées de la DÉ. Il est rappelé que les Matinées de la DÉ servent de lieu d'échange avec le personnel du Cégep sur la réussite.

Mme Mercier présente les différentes sections du document, et souligne le point de départ des réflexions inscrit dans l'introduction, soit la « concertation dans le milieu ». Les différents acteurs de la réussite sont nommés et il est souligné que toutes les directions sont interpellées et que le comité de direction a été saisi de cet aspect. Il est expliqué que le tableau en annexe du document permet de donner des exemples qui ont été partagés lors d'un Forum des coordonnateurs. Il est annoncé qu'un site de la réussite est en cours d'élaboration.

Avant de donner la parole à l'assemblée, la présidente précise des éléments sur l'échéancier des consultations. En effet, à la suite de l'annonce des Matinées de la DÉ, il a été demandé à la Direction des études de modifier la méthode de consultation pour inclure les avis des différentes instances. Cette demande a été acceptée, et le délai de ces consultations a été annoncé pour le 12 mars 2019. À la suite de demandes de report de ce délai, la présidente propose de terminer la consultation le 1er avril pour une adoption en Commission des études le 14 mai, à la suite des rencontres du CREPS et du Comité des orientations pédagogiques (COP).

Certains membres réclament que la consultation soit faite selon le processus habituel, avec une prolongation des délais, et ce, afin de faire une analyse approfondie et permettre une meilleure adhésion des différents acteurs.

Un nouvel échéancier est proposé :

- Dépôt des avis : 18 avril 2019 (au lieu du 1er avril)
- Rencontre du COP : 23 ou 30 avril
- Dépôt des recommandations du COP et adoption : CÉ du 14 mai 2019

Un amendement à cet échéancier est proposé.

M. Vincent Grondin, appuyé par M. Nicolas Chalifour, propose à l'assemblée de changer la date du dépôt des avis pour le 27 mai 2019.

M. Louis-Philippe Ménard demande le vote :

Pour : 2
Contre : 5
Abstention : 8

La proposition est rejetée.

M. Louis-Philippe Ménard, appuyé par M. Dominic Proulx, propose à l'assemblée d'adopter l'échéancier suivant pour l'adoption du *Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes* :

- **Dépôt des avis : 18 avril 2019**
- **Rencontre du COP : 23 ou 30 avril**
- **Dépôt des recommandations du COP et adoption : CÉ du 14 mai 2019**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Quant au contenu du document, plusieurs commentaires sont émis par les membres de l'assemblée.

Une certaine inquiétude sur la tâche des enseignantes et des enseignants est soulevée, tant dans le sens de l'augmentation de la tâche, que dans le sens d'une certaine désappropriation des tâches intrinsèques à l'acte d'enseigner. Il est rappelé que l'instance syndicale a fait partie des réflexions sur le cadre.

Des idées d'actions à entreprendre, inspirées des pratiques d'autres collèges, sont énumérées, notamment pour un meilleur accueil des étudiants et des étudiantes de première session (ex. : sondage avant la rentrée). Ce type d'initiative semble pouvoir avoir un bon impact sur le niveau d'anxiété des nouveaux étudiants. Plusieurs commentaires sont émis sur l'importance de transmettre l'information aux étudiants et aux étudiantes sur les ressources à leur disposition, mais également sur le besoin de transmettre cette information à tous les acteurs, autant le personnel enseignant que les autres catégories de personnel.

La consultation est en cours et les avis seront remis à la Direction des études au plus tard le 18 avril. Le CREPS pourra en être saisi, mais il est convenu que ce sera le COP qui proposera les recommandations pour la version finale du cadre pour la CÉ du 14 mai 2019.

7. Nouveau gabarit pour le bilan des plaintes étudiantes

Mme Josée Mercier explique que le bilan des plaintes étudiantes 2017-2018 n'a pas été déposé puisque des travaux étaient en cours sur l'élaboration d'un nouveau gabarit. M. Louis-Philippe Ménard et Mme Vanessa Blais proposent le gabarit déposé à la présente assemblée. Les éléments énumérés dans ce modèle semblent bien représenter les éléments à comptabiliser pour le traitement des dossiers. Il est précisé que la personne en charge des plaintes est en accord avec ce modèle.

L'assemblée est en accord avec ce nouveau modèle, et propose ces ajouts :

- Point 7. g) Plaintes sabordées en raison d'un non-respect du processus
- Point 6. e) autre

Mme Julie Tougas-Ouellette, appuyée par Mme Brigitte Pelletier, propose à l'assemblée d'adopter le nouveau modèle de gabarit pour le bilan des plaintes étudiantes, incluant les ajouts proposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un formulaire Excel sera élaboré par Dominic Proulx afin de comptabiliser les dossiers plus efficacement.

Il est confirmé que le bilan des plaintes étudiantes 2017-2018 sera présenté à la CÉ du 16 avril, dans le format de l'ancien gabarit.

8. Dépôt du calendrier scolaire révisé en date du 13 février 2019

Mme Josée Mercier dépose et présente le calendrier scolaire révisé en date du 13 février 2019 et précise que la journée JR du 19 mars pourra être utilisée pour une reprise de cours dans l'éventualité que le vote du 6 mars prochain se prolonge au-delà de 14 h. Il est annoncé que dans l'éventualité d'une journée de grève le 8 mars 2019, cette journée sera reprise à la fin de la session.

Il est confirmé que ce calendrier sera déposé au CA du 27 mars, accompagné des critères d'élaboration du calendrier scolaire adoptés en 2008, puisque ces balises seront revues par des consultations. À cet effet, la présidente de l'assemblée suggère que soit prévu dans les nouveaux critères l'ajout de deux journées particulières d'enseignement (JR) par session, afin de réduire les inconvénients des journées de levée de cours. Il est prévu d'adopter une révision des critères en Commission des études en septembre 2019, puis au conseil d'administration, afin de préparer le calendrier 2020-2021 en lien avec ces nouveaux critères. À ce moment, un amendement du calendrier 2019-2020 pourra être envisagé et déposé au conseil d'administration, le cas échéant.

En ce qui a trait au processus décisionnel entourant les journées de levée de cours pour des raisons météorologiques, il est annoncé que le comité de direction réfléchit actuellement à déterminer de nouvelles balises. En ce moment, les décisions sont liées à l'état du Réseau de transport de Longueuil (RTL). Une amélioration du protocole de communication lors de ces journées est prévue également.

9. Information

9.1. Modifications au plan de travail de la Commission des études 2018-2019

Mme Josée Mercier présente les changements apportés au plan de travail 2018-2019 de la Commission des études. Le dossier de l'élaboration du devis de l'autoévaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) se fera en deux étapes : 1) élaboration d'un document énumérant les mécanismes mis en place pour l'évaluation de l'application de la PIEA et 2) élaboration du devis d'autoévaluation. Le document de la première étape pourra être présenté d'ici la fin de l'année, toutefois, le devis devra être reporté au plan de travail 2019-2020.

Quant au cadre de gestion des stages, il a été décidé de déplacer le dépôt de ce document à la prochaine année, en raison de la situation actuelle concernant la rémunération des stages et les annonces qui seront faites par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Toutefois, il est confirmé que les travaux se poursuivent dans ce dossier.

Afin de faciliter les travaux au plan de travail, il est demandé de déplacer la Commission des études du 2 avril au 16 avril 2019. Les membres sont en accord avec cette proposition.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (16 h 14).

Louis-Philippe Ménard
Secrétaire de la Commission

Jacinthe Noreau
Secrétaire de l'assemblée